

N/REF : 26/06/2025 17H16 C:000053 I:15593
V/REF : AC/C22550
V/Email reçu le Jeudi 26/06/2025 a 17H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

IMMEUBLE : 21 QUINIVET
21 RUE GENERAL QUINIVET
56300 PONTIVY

Rennes, le 15 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001-Lot4 Morb.Ouest

LOCALISATION : RUE 23 QUINIVET - M. TAHALLAH 06 77 27 42 17 (LOGT SINISTRÉ)
LOGEMENT N° 106202, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2 -PRÉSENT
--
LOGT AU DESSUS : M. BEVAN 06 50 32 30 62
PORTE 3
--

LGT PORTE 2 - ETG 1 - MR ASINWI 07 80 53 20 41 - EST AU TRAVAIL LE
MATIN - DISPONIBLE A PARTIR DE 13H30

MR NORINMADJE - 07 58 79 92 14 / 07 85 33 69 47 (ASSISTANTE SOCIALE)

MOTIF : FUIITE IMPORTANTE AU PLAFOND DU LOGT RDC

Donneur d'ordre : Mme C MIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE TOUS LES COMPTEURS D'EAU DU RDC
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
TENTATIVE D'ACCES AUX AUTRE LOGEMENTS, LOCATAIRE ABSENT, MISE EN PLACE
D'AVIS DE PASSAGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : PAS DE FUIITE CONSTATÉE, VOIR S'IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE UNE
RECHERCHE DE FUIITE DANS TOUS LES LOGEMENTS
--
INTERVENTION DU 02/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGEMENT MR BEVAN 1ER ÉTAGE
CONSTAT: FUIITE IDENTIQUE AU LOGT RDC
CONTRÔLE DES LOGEMENT 2 ET 5
CONSTAT: AUCUNE FUIITE DÉTECTÉE DANS CES 2 LOGEMENTS
REMARQUE : MANQUE DE PAROIS DE DOUCHE DANS LES LOGEMENTS 2 ET 5
ROBINET ÉVIER LOGEMENT 5 CASSÉ

DÉPOSE ROBINET ÉVIER
FOURNITURE ET POSE ROBINETTERIE ÉVIER
TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT 4
LOCATAIRE ABSENT
INTERVENTION A REPLANIFIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
--
INTERVENTION DU 26/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGEMENT MR NORINMADJE
CONTRÔLE DE TOUTS LES POINTS D'EAU (CUISINE, SALLE DE BAIN, FAIENCE,
LAVABO)
CONSTAT : RAS
REMARQUE : MANQUE DES PAROIS DE DOUCHE OU RIDEAU A TOUT LES ÉTAGES
CONCLUSION : DÉBORDEMENT ACCIDENTEL
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 08/07/25 a 15H46 Mme C MIN

0407: MSG REP M. NORINMADJE + ASSISTANTE SOCIALE (2E NUMÉRO)
0307: MSG REP M. NORINMADJE
--
AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 03/07/25 A 14H38 MME C MIN

30/06 MSG LAISSÉ A M.BEVAN

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 27/06/25 A 15H54 ALEHELLO@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE A L'INTERVENTION DU 27/06, NOUS N'AVONS PAS CONSTATÉ DE
FUIE LORS DE NOTRE INTERVENTION. SOUHAITEZ VOUS QUE L'ON INTERVIENNE
DANS TOUTS LES LOGEMENTS AFIN DE POURSUIVRE LA RECHERCHE DE FUIE. SI
VOUS LE SOUHAITEZ, POUVEZ VOUS NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES
LOCATAIRES. DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR DE VOTRE PART.

2606: MSG REP
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 27/06/25 A 15:52 MME A LE HELLO
SUITE A DONNER : OUI. LE 02/07/2025 A 16:40

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	PBL026-Rempl.	Rob.mitig.évier/lav.douche	3	125,00	125,00
1,00	PBL009-Ff RFE compl.	EF-EC/chauf.>1/2jrPP	4	400,00	400,00
TOTAL H.T.					525,00
T.V.A. a 10,00%					52,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>577,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.